



## Commune de Meroux-Moval Compte-rendu du Conseil Municipal du 07 février 2019



Le Conseil Municipal de Meroux-Moval s'est réuni, en séance publique, le jeudi 7 février 2019, à 20 h 00, dans la grande salle de l'Espace Part'Âges.

Membres présents : Emmanuelle BOHL, Emmanuel CABETE, Victor CABETE, Michelle CLAUDEL, Noémie DUBOST, Jean-Pierre GODEAU, Stéphane GUYOD, Gilbert HAAS, Christophe HENNY, Gilles HOUILLON, Guy JACQUES, Brigitte MAGNIN, Jean-Luc MAGRIS, Thierry MANTION, Jean-Claude MARTIN, Chantal MARTIN GARCIA, Marie MINGARDO, Jacques ROUECHE, Patrice SAINTY, Jean-Marc TOCHON et Jean-Marc WULLENS.

Membres excusés : Sébastien COLLOT (procuration à Jean-Claude MARTIN) et Caroline PATTAROZZI (procuration à Stéphane GUYOD).

Secrétaire de séance : Jean-Marc TOCHON.

Une personne est présente sur les sièges réservés au public.

Le Maire donne lecture des délibérations prises lors de la séance du 10 janvier 2019.

Le compte rendu de la séance du 10 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité.

En préambule à la réunion, la parole est donnée à monsieur Claude Œuvrard qui demande qu'un regard soit relevé en limite de sa propriété.

L'ordre du jour appelle l'examen des questions suivantes :

### **Délibérations**

a. Délégations du conseil municipal au maire de la commune nouvelle (cf. liste jointe)

La liste jointe à la convocation au conseil précise les délégations accordées au maire de la commune nouvelle. Quelques remarques et modifications des élus.

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil.

b. Délégation pour le Droit de Prémption Urbain (DPU) et la Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA)

Le conseil accorde délégation au maire pour le DPU et la DIA.

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil.

c. Délégation du Maire au Maire délégué de la commune déléguée de Moval

Le maire de Meroux-Moval donne différentes délégations au maire délégué pour la commune déléguée de Moval (liste jointe).

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil.

d. Adhésion au régime d'assurance chômage (URSSAF)

La commune de Meroux-Moval décide d'adhérer à l'URSSAF pour les agents de la restauration scolaire.

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil.

e. Adhésion au Centre National d'Action Sociale (CNAS)

La commune de Meroux-Moval décide d'adhérer au CNAS, dans les mêmes conditions que les anciennes communes de Meroux et de Moval.

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil.

f. Nomination des délégués de la commune nouvelle aux différents syndicats et organismes partenaires

Le maire propose des délégués, et des délégués suppléants, de la commune de Meroux-Moval pour les différents syndicats et organismes dans lesquels la commune est adhérente. Quelques modifications apportées par les élus.

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil.

g. Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Le maire donne la liste des élus volontaires, qui se sont manifestés dans les délais, pour être membres de la CAO. Sont proposés en qualité de titulaires : M. le Maire (de fait), M. Gilbert HAAS, M. Jean-Claude MARTIN et M. Christophe HENNY et en qualité de titulaires suppléants : Mme Noémie DUBOST, M. Emmanuel CABETE et M. Patrice SAINTY. Vote à l'**unanimité** des membres du conseil.

h. Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Le maire donne la liste des élus (12 titulaires et 12 suppléants) qui se proposent de constituer la CCID. La préfecture retiendra 6 titulaires et 6 suppléants dans cette liste.

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil.

i. Maîtrise d'œuvre pour la rue de Belfort

Le maire propose que la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la rue de Belfort soit confiée à l'entreprise BEJ pour un coût estimatif de travaux de 260 000 euros HT et 11 600 euros HT pour la maîtrise d'œuvre. Le projet sera présenté au conseil lors d'une prochaine séance consacrée aux travaux.

Vote à la **majorité** des membres du conseil (1 voix contre)

j. Demande de subvention au Grand Belfort Communauté d'Agglomération – rue de Belfort

Le maire propose de demander une subvention de 40 000 euros au Grand Belfort pour les travaux de la rue de Belfort (solde de la subvention de 120 000 euros.)

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil.

k. Participation au voyage des Aînés

Noémie DUBOST propose qu'un voyage en bus soit organisé pour les aînés de la commune (âge égal ou supérieur à 65 ans), le jeudi 16 mai 2019, en remplacement du voyage de l'automne dernier annulé à cause de la sécheresse. Deux lieux de départ sont prévus. Déjeuner au restaurant, avec apéritif, vin et café. Coût global de 70 euros par personne si au moins 50 inscrits. Une participation de la moitié du prix du repas est demandée à la commune avec un maximum de 30 euros par personne.

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil.

l. Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du BP

Le conseil autorise le maire à mandater des dépenses d'investissement (restes à réaliser), avant le vote du BP, à hauteur de 25 % du budget d'investissement de l'année n-1.

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil

m. Abandon des travaux d'agrandissement de la mairie de Moval

Jean-Claude MARTIN propose que les travaux d'agrandissement de la mairie de Moval soient abandonnés pour pouvoir récupérer une subvention de 60 000 euros du Grand Belfort. Cette subvention pourrait alors être utilisée pour aménager le secrétariat de Mairie et/ou une classe de notre école.

Vote à l'**unanimité** des membres du conseil

## **Informations**

a. Constitution du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Un CCAS peut être constitué sur la nouvelle commune, en remplacement de celui de Meroux (Moval n'en avait pas). Un appel à candidatures sera lancé dans le village. Le CCAS sera constitué de 6 élus et de 6 personnes du village. Retour attendu pour le 15 mars 2019.

b. Constitution des comités communaux

Un appel à candidatures sera lancé dans le village pour participer aux travaux des comités communaux. Retour attendu pour le 15 mars 2019.

c. Attribution des adjoints

Le maire donne les attributions des adjoints et du maire délégué.

d. Municipalité élargie

La municipalité se réunit en mairie tous les mercredis à 19 h 00. Ces réunions sont élargies aux conseillers chaque premier mercredi du mois sauf si ce premier mercredi est veille d'une réunion du conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10.

Le secrétaire de séance  
Jean-Marc TOCHON

Le Maire  
Stéphane GUYOD